



POURRONS-NOUS, DEMAIN, CONSULTER UN GYNECOLOGUE MEDICAL ? Lettre ouverte à Madame Bachelot, Ministre de la Santé

Madame la Ministre,

Nous nous adressons aujourd'hui solennellement à vous, ministre de la santé et femme. Avec 3 millions de signatures sur sa pétition et plusieurs manifestations, le Comité de Défense de la Gynécologie Médicale a obtenu en 2003 le rétablissement de la spécialité de Gynécologie Médicale. **Or une nouvelle fois cette spécialité, indispensable pour les femmes, est menacée.** En novembre 2002, vous nous avez écrit : « *Ce combat me tient à cœur* ». Comme vous le savez, cette spécialité, actuellement, est déjà mise dans l'incapacité de répondre pleinement aux besoins des femmes, et en particulier des jeunes. Sa disparition ferait peser sur leur santé un grave danger.

Vous-même, Madame la Ministre, constatez dans votre réponse aux parlementaires de toute appartenance politique qui se sont adressés à vous sur cette question de santé publique : « *C'est une spécialité dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise.* » Oui, si aucune mesure n'est prise,

**en 2010, il ne restera que 1000 gynécos pour 30 millions de femmes
en âge de consulter, 600 gynécos en 2015, 180 en 2020 !**

Ceci étant lié à l'arrêt de la formation de ces spécialistes pendant 17 ans, et au nombre insuffisant de gynécologues médicaux formés par an depuis 2003 (20 postes seulement !).

Les femmes en subissent déjà les conséquences : jusqu'à 6 mois d'attente pour un rendez-vous, impossibilité pour les jeunes filles de trouver un gynécologue, manque de prévention, dépistage tardif... Nous sommes persuadées que, comme nous, vous n'acceptez pas cette situation et que vous ne voulez pas voir s'inverser la courbe de mortalité due aux cancers féminins.

Aussi nous demandons-vous, Madame la Ministre, de prendre la décision politique que toutes les femmes attendent, la décision de former

**des gynécologues médicaux en nombre suffisant pour les femmes
d'aujourd'hui et de demain.**

Vous le savez également, les femmes ont besoin de pouvoir consulter librement leur gynécologue, sans passer par un médecin traitant. Sans ce droit, une grande partie des femmes ne consulteront plus. Une dépêche de l'AFP rapporte la réponse de votre ministère sur cette question : « **Il n'y a aucune remise en cause de l'accès direct** ». Or, aujourd'hui, le projet de loi que vous présentez, avec son article 14 (Titre II), nous fait craindre, une nouvelle fois, une remise en cause de ce droit, inscrit, après le vote de la loi sur l'assurance maladie, dans un décret en 2005.

Alors pour apaiser les craintes des femmes et préserver cet accès pour elles essentiel, inscrivez dans la loi, nous vous le demandons, Madame la Ministre,

**la garantie de l'accès libre et direct des femmes à leur gynécologue,
sans aucune pénalisation financière.**

Il y a urgence : le système de soins français vient de reculer du 1er au 10e rang, entre 2006 et 2008, en raison du « filtrage » instauré (indice européen 2008 pour les soins de santé).

C'est par ces mesures fortes que vous garantirez l'existence et la pérennisation de la gynécologie médicale. Cette spécialité, particulière à la France, accessible à toutes les femmes tout au long de leur vie, leur a permis depuis plusieurs générations d'être parmi les mieux soignées du monde. C'est ce que nous voulons préserver pour nous, nos filles et nos petites-filles.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, de recevoir une délégation de notre comité.

29 novembre 2008

